

CARTE BLANCHE

La société multiculturelle ou la diversité autour de valeurs communes

Dans le cadre du débat sur l'intégration et la multiculturalité que leur parti organise ce samedi, quatre députés MR(*) prônent la mise sur pied de programmes d'intégration individuels.

la Belgique, produit de sa localisation et son histoire, abrite une étonnante diversité culturelle, linguistique, confessionnelle et philosophique. C'est là une source indéniable de richesse, de vitalité et d'aptitudes à relever les défis du futur... pour autant que la coexistence se fasse de manière conviviale et pacifique. La société multiculturelle ne doit pas être la simple addition de communautés hermétiques ayant leurs propres règles et leurs quotas dans l'administration ou diverses institutions et associations. Elle ne peut pas être non plus cette société stratifiée dans laquelle on considère comme inévitable que les derniers arrivés soient confinés dans les couches sociales les moins privilégiées.

Pour vivre harmonieusement en société, surtout dans une société multiculturelle, il faut, selon nous, un socle de valeurs communes respectées par chacun. Certains l'ont oublié, à force de se livrer à une recherche effrénée de la différence ou de l'encourager. Le détournement des droits individuels, le principe «je suis différent, donc j'existe», le relativisme et le reproche culpabilisant de «l'homo occidentalis» face aux misères du monde en arrivent-ils à nous faire douter du bien-fondé, dans l'intérêt général, d'imposer l'adhésion aux principes démocratiques et au respect des droits de l'homme? Or, sans ces valeurs communes, et le monde qui nous entoure en donne chaque jour la preuve, il n'existe pas de société multiculturelle harmonieuse.

Ayant rappelé ces principes essentiels, il nous faut aussi prendre toute la mesure de ce qu'implique une société où chacun a le droit à un épanouissement culturel qui lui est propre et celui d'exploiter au mieux cet atout potentiel. Pour cela, il importe que la société d'accueil se dote d'un certain nombre de règles claires et rigoureuses qui permettent l'intégration économique, sociale, politique et culturelle des nouveaux arrivants et de leur descendance.

Intégrer, intégration? Il importe de revenir quelque peu sur ces vocables qui ont déjà fait couler beaucoup d'encre tant leur sens a été galvaudé.

Précisons d'emblée ces concepts. Par intégration, nous entendons un processus évolutif, perpétuellement en marche: il doit favoriser la répartition des membres des populations d'origine étrangère et de leurs descendants dans l'ensemble de la population nationale et dans les différentes couches socio-économiques de la société d'accueil, sans qu'ils aient eu à renoncer à leurs valeurs culturelles et religieuses, du moins si celles-ci s'inscrivent dans le respect des droits de l'homme et des idéaux démocratiques.

Les autorités publiques, même si l'intégration de nouveaux arrivants ne pourra jamais se réaliser d'un seul coup de baguette législative, ont en effet un rôle essentiel à jouer et doivent déployer davantage d'efforts pour que chacun trouve sa place en notre pays. Se contenter d'appliquer, en les renforçant, des recettes politiques qui ont manifestement échoué, c'est s'exposer à voir ressurgir le problème avec toute la brutalité et la puissance, décuplée, du refoulé.

Aux antipodes d'un consensus mou et d'une formulation vague, nous devons par conséquent avancer à coup de mesures réalistes et pragmatiques et tout mettre en œuvre pour que tout un chacun, dans notre société, trouve ses marques.

L'éducation, dans son sens le plus large, est donc le meilleur antidote à l'exclusion et au communautarisme et elle escorte la vie non seulement des jeunes mais aussi des adultes. D'une manière générale, les problèmes liés à la coexistence des diverses cultures, opinions philosophiques ou religieuses sont, en effet, le produit d'une méconnaissance voulue (intolérance, racisme, etc.) ou non (ignorance, etc.) de l'autre et prennent racine dans la peur de ce dernier. Pourquoi attendre dès lors pour mettre en œuvre des moyens importants pour informer la population accueillante et accueillie des cultures et religions respectives - tout en insistant vivement sur leurs diverses spécificités - par la mise en place, par exemple, dans l'enseignement obligatoire d'un cours commun de philosophie et d'histoire des religions?

Favorisons davantage, chez les jeunes et moins jeunes, l'apprentissage du français. Soutenons encore mieux les écoles destinées aux primo-arrivants connues sous le terme de «classes passerelles». Ensuite, les autorités doivent rendre plus accessibles les valeurs fondamentales de la démocratie et de vie dans une société d'Etat de droit (primauté de la personne humaine et de sa dignité, égalité des sexes, liberté de pensée, d'expression, de conscience et de religion, mixité, séparation de «l'Eglise» et de l'Etat). Si nous considérons ces valeurs comme universelles en ce sens qu'elles sont consacrées par le droit international et que chacun, quelle que soit sa condition sociale, sa religion ou sa couleur de peau, peut se les approprier, elles ne sont ni admises ni même connues dans nombre de pays. Complémentairement, à l'instar de ce qui est préconisé par l'Europe, imposé en Région flamande et suggéré en Région wallonne, créons, au niveau communal, des bureaux d'accueil chargés de mettre sur pied des programmes d'intégration individuels (connaissance de base de la langue, de l'histoire et des institutions de la société d'accueil).

Dans les grandes villes, les autorités communales doivent relever le défi de développer toutes les initiatives en partenariat public-privé ou de type associatif qui peuvent développer le sentiment de compréhension réciproque.

Enfin, il revient également aux autorités de veiller à ce que les valeurs et les principes fondamentaux que nous demandons aux nouveaux arrivants de respecter soient appliqués par tous. Les discriminations à l'embauche ou encore sur le marché locatif doivent être dénoncées. Ces injustices sapent la confiance des populations immigrées dans les valeurs que nous prônons. Si nous voulons assurer la cohésion sociale entre chacun, il faut que, dans la pratique, la diversité n'induisse pas de différence de traitement, dans un sens comme dans l'autre.

La société multiculturelle fait manifestement partie des défis de notre société en ce début du XXIe. Ce projet de vie en société a choisi de tirer parti de la richesse de la diversité. Il s'agit - mais pas uniquement - d'un projet libéral et réformateur en ce sens qu'il rompt avec l'idée d'une société figée, monolithique ou sclérosée.

Ce mode de vie en société reste pour l'essentiel à écrire. Les modèles existants, y compris en Belgique se sont révélés insatisfaisants. Le débat que nous lançons aujourd'hui a clairement pour but de contribuer à son élaboration.

(*) Françoise Schepmans, vice-présidente du Parlement de la Communauté française, députée bruxelloise et chef de groupe MR au conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean; Christine Defraigne, chef de groupe MR au Sénat, députée wallonne et conseillère communale de la ville de Liège; Hervé Hasquin, administrateur délégué du [Centre Jean Gol](#), député fédéral et président du CPAS de Silly; Richard Miller, président de l'intergroupe parlementaire, député wallon et échevin des finances et de l'emploi de la ville de Mons.